

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 27–28 mai 2004

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 5 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2004/5-C/1
6 avril 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2003— ALBANIE 10165.1

Assistance aux groupes vulnérables pour la construction d'ouvrages communautaires

Nombre de bénéficiaires	133 000
Durée du projet	18 mois (avril 2004-septembre 2005)
Quantité de produits alimentaires	10 470 tonnes
Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	4 711 036

* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne doivent pas être discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour le
Moyen-Orient, l'Asie centrale et
l'Europe orientale (ODC):

M. K. Adly

Conseillère régionale, ODC:

Mme B. Bonnevaux tél.: 066513-2743

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. L'Albanie est l'un des pays à faible revenu et à déficit vivrier les plus pauvres en Europe. Malgré les récents progrès accomplis vers la stabilisation économique, le pays conserve l'un des taux de pauvreté les plus élevés d'Europe orientale et se classe au 95ème rang sur 175 pays de l'indice de développement humain de 2003.
2. Dans le cadre de l'opération d'urgence régionale pour les Balkans, le PAM a distribué une aide alimentaire de juillet 1999 à juin 2002. Étant donné la persistance des besoins, le PAM a mis en œuvre l'IPSR 10165.0 en juillet 2002; cette intervention prendra fin le 31 mars 2004. Une récente évaluation réalisée par les donateurs et diverses évaluations de la pauvreté indiquent qu'il existe toujours un besoin urgent de mener des interventions alimentaires ciblées.
3. La phase de transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché a été marquée par la montée de la pauvreté, du sous-emploi et de l'inégalité entre hommes et femmes. L'aide alimentaire du PAM est conçue afin d'appuyer le programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté à plus long terme. Elle vise à faire reculer la pauvreté en soutenant l'amélioration des conditions économiques et sociales, ainsi qu'une plus grande sécurité alimentaire des ménages appartenant à certains groupes marginalisés de la population.
4. L'aide alimentaire distribuée dans le cadre de l'IPSR 10165.1 permettra aux familles dont les revenus, et par conséquent la sécurité alimentaire, se situent en dessous des normes établies, d'économiser un revenu indispensable. Les activités prévues dans le cadre de cette opération seront axées sur: i) l'aide au secteur social, 49 pour cent; ii) la gestion des forêts et des pâturages communautaires, 23 pour cent; et iii) la construction d'ouvrages communautaires par le biais d'activités vivres-contre-travail (VCT), 28 pour cent.
5. L'aide au secteur social concernera essentiellement les femmes les plus marginalisées, en leur offrant la possibilité de recevoir une formation dans des activités génératrices de revenus, dans le domaine de la santé, des soins infantiles et de l'insertion sociale. Elles bénéficieront également de conseils. L'aide sera axée sur les femmes chefs de ménages, les veuves, les femmes divorcées et celles tentant de retrouver une vie normale après une existence douloureuse caractérisée par des violences telles que les violences domestiques ou la prostitution. Une petite partie de l'aide sera dispensée pour apporter un appui aux personnes âgées dépourvues de ressources, aux personnes handicapées et à celles se trouvant dans une situation difficile.
6. La deuxième activité porte sur la gestion des forêts communales. Les réformes mises en place par le gouvernement visent à privatiser la gestion d'une partie des forêts publiques. Au cours de ces dix dernières années, les terres choisies dans le cadre de ce transfert ont connu un déboisement abusif et un surpâturage. Sous la conduite des associations d'usagers de la forêt, les personnes sans emploi et vulnérables auront la possibilité de travailler grâce aux activités de gestion forestière.
7. La troisième activité prévoit la construction et la remise en état d'ouvrages communautaires par le biais d'activités VCT en privilégiant les régions les plus pauvres, à savoir les régions montagneuses situées au nord-est et au sud du pays. Les participants contribueront à la construction ou à la remise en état d'ouvrages à l'usage de leurs communautés, des activités qui exigent une main-d'œuvre importante.
8. L'aide alimentaire jouera un rôle de filet de protection pour les ménages les plus vulnérables, en les empêchant d'adopter des mécanismes de survie néfastes. Cette IPSR contribuera doublement au renforcement des capacités: i) en consolidant l'autonomie des bénéficiaires et ii) en enrichissant l'expérience des partenaires d'exécution grâce à la mise en œuvre des activités.

